

Zeitschrift:	Technische Mitteilungen / Schweizerische Telegraphen- und Telephonverwaltung = Bulletin technique / Administration des télégraphes et des téléphones suisses = Bollettino tecnico / Amministrazione dei telegrafi e dei telefoni svizzeri
Herausgeber:	Schweizerische Telegraphen- und Telephonverwaltung
Band:	9 (1931)
Heft:	5
Rubrik:	Verschiedenes = Divers

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

sich die Telephonverwaltung und sie hätte nach § 33, Abs. 2, der Telephonordnung die Anschlüsse ausser Betrieb setzen können, wenn die Bezahlung sämtlicher in der Folge auflaufender Taxen und Gebühren nicht gewährleistet worden wäre. Dass ein Kautionsfall eingetreten war, als in der Presse Gerüchte über die Insolvenz der Bank auftauchten, ist unbestreitbar. Wäre diese Frage übrigens streitig, so läge ihre Entscheidung nicht beim Zivilrichter, sondern hätte durch die Bank auf dem verwaltungsrechtlichen Beschwerdeweg — Obertelegraphendirektion, Postdepartement, Bundesrat — herbeigeführt werden müssen. Auch die Frage, welche Abgaben sichergestellt werden müssen, ist nicht von der Zustimmung des Teilnehmers abhängig, sondern durch die öffentlich-rechtlichen Normen gelöst; denn es handelt sich nicht um privatrechtliche Leistungen des Abonnenten, sondern um öffentlich-rechtliche Gebühren. Der in der Korrespondenz wiederholt abgegebenen Erklärung des Kurators, er wolle nur für die Gesprächstaxen kautionieren — die die Klägerin übrigens unter Hinweis auf die von ihr bestimmte Kautionsurkunde zurückwies — kommt also keine rechtliche Bedeutung zu. Auch hierüber wäre nicht durch den Richter, sondern durch die Verwaltungsbehörden zu entscheiden.

2. Zu II, 2 (Anfechtbarkeit der Sicherheitsleistung): Es ist zuzugeben, dass die Kautionsbestellung eines Privaten gegenüber einem Privaten in dem hier in Frage stehenden kritischen Moment wohl anfechtbar wäre, allein hier ist das Verhältnis der Beteiligten eben ein anderes: der Bank bzw. dem Kurator als deren Vertreter stand als Sicherheit Fordernder nicht ein Privater, sondern der Fiskus gegenüber. Dieser forderte auf Grund einer positiven Norm, die ihn gerade in dem Momenten „da die Zahlungsfähigkeit des Teilnehmers nicht ausser Zweifel steht“, Sicherheit zu fordern berechtigt; und der Kurator leistete die Sicherheit wenigstens teilweise in Erfüllung einer durch das öffentliche Recht auferlegten Verpflichtung, um die Anwendung der Verwaltung zu stehenden Zwangsmittel abzuwenden; nicht um den Fiskus vor andern Gläubigern zu begünstigen, sondern weil die Vermeidung der Sperre wenigstens im Anfang des Kuratoriums im Interesse aller Beteiligten, auch der Gläubiger, insgesamt lag.

Die Sicherheit war auch nicht für eine bereits bestehende Verbindlichkeit zu leisten. Art. 27 des

Gesetzes bestimmt, dass der Teilnehmer unter Beobachtung einer Frist von dreissig Tagen jederzeit das Abonnement kündigen könne, dass er aber die volle Abonnementstaxe für die noch nicht abgelaufene Zeit zu bezahlen habe, die im vorliegenden Fall auf zehn- bzw. fünfzehn Jahre festgesetzt war, da die Bank ziemlich komplizierte Anlagen hatte einrichten lassen. Diese Abonnementstaxe wollte und musste die Verwaltung sichergestellt haben. Sie ist also keineswegs eine Leistung, die schon vor der Zahlungseinstellung der Bank fällig gewesen wäre, sondern sukzessive in halbjährlichen, je auf 1. Januar und 1. Juli zum voraus zu entrichtenden Beträgen hätte beglichen werden sollen, also so gut eine zukünftige Leistung wie die Gesprächstaxen.

3. Die Klage der Telegraphenverwaltung könnte selbst dann nicht abgewiesen werden, wenn für den Umfang der Haftung der Kautionsurkunde nicht das Gesetz, sondern eine Vereinbarung zwischen Kurator und Telephonverwaltung massgebend gewesen wäre. Die Sachlage wäre dann folgende: Der Kurator leistete insgesamt Fr. 5000 Kautionsurkunde, aus denen auch nach Ansicht der Bank die während des Kuratoriums aufgelaufenen Gesprächstaxen von zirka Fr. 1000 zu decken sind. Die Konkursmasse hätte dann zirka Fr. 4000 zurückzufordern. Allein diesem Rückforderungsanspruch der Konkursmasse stand die Rücktrittsentschädigungsforderung der Verwaltung, die spätestens mit der Konkurseröffnung im vollen Umfang fällig wurde, gegenüber, die an sich zur Verrechnung geeignet ist. Es frägt sich nur, ob die Verrechnung aus materiell- oder betreibungsrechtlichen Gründen anfechtbar wäre, und dies muss verneint werden. Art. 125, Ziffer 1 OR, trifft nicht zu, weil sich diese Bestimmung nach allgemein geteilter Ansicht nur auf eigentliche, im Interesse des Deponenten vollzogene Hinterlegungen bezieht, nicht aber auf Pfandbestellungen. Die Konkursmasse erklärte selber, dass Art. 214 SCHKG nicht in Frage komme; Art. 213 SCHKG fällt ausser Betracht, weil die Forderung der Klägerin schon vor der Konkurseröffnung rechtlich begründet war; und die Art. 287/8 sind nicht anwendbar, weil sie beide Rechtshandlungen des Schuldners voraussetzen, während es sich bei der Verrechnung um einen einseitigen Rechtsakt der Gegenpartei handelt bezüglich Beträgen, die in unanfechtbarer Weise in den Besitz der Telephonverwaltung gelangten.

R.

Verschiedenes — Divers.

Service téléphonique et Conférence du Désarmement.

Les efforts et les démarches entrepris par l'administration des télégraphes suisses pour doter le central téléphonique de Genève de liaisons directes avec les capitales et les principales grandes villes européennes en vue d'assurer un service téléphonique aussi rapide que possible pendant la prochaine Conférence du Désarmement, commencent à porter leurs fruits.

Tout récemment ont été mis en service des circuits directs entre Genève d'une part et les capitales de Belgique et d'Italie ainsi qu'avec Amsterdam et Barcelone d'autre part.

Aujourd'hui, le central téléphonique de Genève dispose de:

1 circuit avec Amsterdam
1 „ „ Barcelone

2 circuits avec	Berlin
1 " "	Bruxelles
1 " "	Francfort sur Main
2 " "	Londres
4 " "	Lyon
1 " "	Marseille
2 " "	Milan
8 " "	Paris
1 " "	Rome
1 " "	Vienne.

A ces circuits s'en ajouteront encore jusqu'au mois de février prochain: 2 ou 4 avec Berlin, 1 avec Budapest, 1 avec Francfort sur Main, 1 avec La Haye, 2 avec Prague, 1 avec Rome, 1 avec Stockholm, 1 avec Varsovie et 1 avec Zagreb.

F.

* * *

Le téléphone automatique à Montreux.

Le 5 septembre au soir, le système à batterie locale qui servait à l'exploitation du réseau téléphonique de Montreux était abandonné et remplacé par le système automatique intégral. La mise en service du nouveau central équipé de sélecteurs „pas à pas“, permettant de desservir actuellement 3000 abonnés, mérite spécialement d'être signalée parce que, dans cette installation, le grand central de concentration qu'est Montreux est raccordé directement au central principal de Lausanne distant de 25 km, en même temps qu'aux centraux ruraux automatiques qui en dépendent. Le réseau de Montreux fait partie du système de numérotation du groupe de réseaux de Lausanne, c'est-à-dire que les communications entre les différents centraux peuvent s'obtenir en composant simplement le numéro d'appel sans le faire précéder d'un signe distinctif.

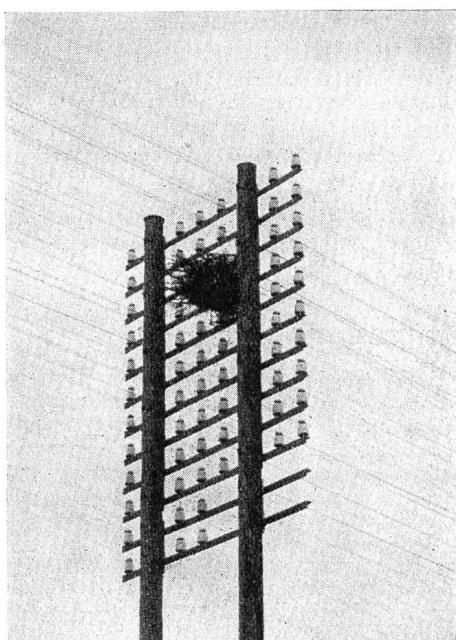
La façon dont le central de concentration est relié au central principal est entièrement nouvelle et intéressera certainement les gens du métier. A la place des sélecteurs de commutation utilisés dans les centraux de groupes de réseaux, petits ou moyens, la maison Siemens a introduit ici des petits présélecteurs rotatifs commandés par chaque 1^{er} sélecteur de groupes et qui n'occupent les lignes de raccordement avec le central principal que lorsqu'on donne les impulsions. Cette disposition permet ainsi d'éliminer l'inconvénient que présentent dans des cas spéciaux les réseaux équipés de sélecteurs du système „pas à pas“, auquel on reproche de provoquer une occupation inutile des lignes de raccordement. D'autre part, les appareils de commutation y sont en nombre excessivement restreint, ce qui démontre, une fois de plus, que le système des sélecteurs „pas à pas“ peut répondre facilement à toutes les exigences du service. La preuve qu'il en est bien ainsi, au point de vue économique également, c'est le fait qu'on a pu introduire en même temps le système automatique intégral pour les relations entre Montreux et Berne par Lausanne. Sans grands frais, ce nouveau moyen de communiquer put être mis au service du public et le fait qu'il fonctionna sans aucun accroc dès le premier jour nous montre tout ce qu'on peut attendre du téléphone automatique.

Mo.

* * *

Un auditeur clandestin.

Larousse nous apprend que la pie est un oiseau de taille moyenne, à bec long, à queue longue et étagée, au plumage noir et blanc. Elle niche dans les grands arbres, bavarde beaucoup et a une inclination particulière pour les objets brillants qu'elle dérobe, d'où le qualificatif de pie voleuse. A tous ces défauts, il faut ajouter celui de la curiosité, puisqu'une femelle n'a pas hésité à ériger son nid en plein support d'une importante ligne téléphonique, sans doute afin de mieux pouvoir écouter les conversations qui s'écoulent sur les circuits!



Il y a quelque temps, à l'occasion de la recherche d'un défaut sur l'artère téléphonique aérienne *Lausanne-Cossonay*, à environ 200 mètres de cette dernière localité, il a été trouvé au support 280 un énorme *nid de pie*, constitué au moyen de branchages dont certains atteignaient 65 cm et de l'épaisseur d'un doigt, le tout enchevêtré de magistrale façon avec les fils de ligne. L'intérieur du nid était garni de morceaux de terre glaise que l'oiseau avait soudés entre eux.

Il est pour le moins singulier que cet oiseau ait choisi notre ligne téléphonique, alors qu'à proximité immédiate il existait de grands chênes, certainement plus propices à l'érection d'un „home“.

R. A.

* * *

Liaison radioélectrique France—Algérie.

L'ouverture de la liaison radiotéléphonique avec l'Algérie est prévue pour le courant du premier semestre 1932.

Il n'est pas inopportun de donner quelques détails sur l'organisation de cette liaison, qui comportera quatre circuits téléphoniques avec dispositif procurant le secret des conversations et deux circuits pour télégraphie rapide.

Les stations émettrices française et algérienne, absolument identiques, porteront chacune deux émetteurs et deux antennes directives. Il sera possible d'assurer, à l'aide de chaque poste d'émission, deux communications radiotéléphoniques et une transmission radiotélégraphique simultanées. Le secret des communications téléphoniques sera obtenu au moyen de dispositifs appropriés ayant pour effet de transporter et de superposer les fréquences des courants microphoniques de modulation et de rendre ainsi pratiquement impossible, pour quiconque n'emploierait pas le même matériel compliqué et coûteux de la réception, le rétablissement des fréquences de modulation primitives et par conséquent la compréhension des communications échangées.

Les installations réceptrices à chaque extrémité de la liaison porteront deux récepteurs avec antennes directives et un appareillage spécial qui rétablira, par une opération inverse de celle que les communications ont subies à l'émission, l'intelligibilité de la parole des correspondants.

Les usagers auront ainsi à leur disposition dans chaque sens:

Pendant six heures par jour, quatre communications radiotéléphoniques et deux communications radiotélégraphiques simultanées.

Pendant sept heures, deux communications téléphoniques et une communication télégraphique simultanées. (*Echo d'Alger*.)

* * *

Nel 1932 si telefonerà in Sardegna.

Tra Fiumicino e Terranuova sarà teso nei primi del prossimo anno un cavo sottomarino telefonico, il quale sarà da una parte allacciato con la centrale telefonica interurbana di Roma mediante apposito cavo disteso da Fiumicino-Roma e dall'altra sarà collegato alla rete sarda, per l'ufficio telefonico di Sassari, mediante una linea aerea Terranuova-Sassari. La comunicazione Roma-Sassari-Cagliari, così costituita, permetterà di allacciare la rete telefonica sarda con quella del continente, permettendo a un utente qualsiasi della Sardegna di parlare con altri del continente ed eventualmente al di là. Nelle stesse condizioni sarà qualsiasi utente del resto d'Italia.

Il cavo telefonico sottomarino, il cui allestimento è già a buon punto, sarà di un tipo speciale impiegato per la prima volta per il collegamento fra Key-West (Florida) e Avana. Il cavo avrà la lunghezza di circa km. 250 e sarà il più lungo cavo del mondo di tale tipo.

È stata prevista una spesa di dodici milioni di lire.

(Osservatore Romano.)

* * *

Relations téléphoniques avec la Grèce.

La Grèce est actuellement reliée à la Yougoslavie par une ligne directe Skoplje (Usküb)—Salonique. Malheureusement, cette liaison est assez précaire et ne peut servir à l'acheminement de la correspondance gréco-suisse. Celle-ci ne sera réalisable qu'au moment où le projet de relier directement Belgrade à Athènes aura été exécuté. Ce projet, qui a été approuvé en principe par les ministères grec et yougoslave, ne pourra toutefois être mis à exécution ni à la fin de cette année ni au début de l'année prochaine. Lors de la conférence générale du désarmement, la Suisse sera donc encore privée de relations téléphoniques avec la Grèce.

Fbg.

* * *

Amélioration des relations téléphoniques avec la Roumanie.

Jusqu'ici, les communications téléphoniques avec la Roumanie subissaient de grands retards à toute heure du jour et de la nuit. Or, depuis le 21 août, un second circuit direct est en service entre Budapest et Bucarest de sorte que les abonnés suisses n'ont plus lieu de craindre de longs et ennuyeux délais d'attente.

Fbg.

* * *

Eröffnung des Telephonverkehrs mit der Türkei in Aussicht.

Die Gesprächsversuche auf der neuinstandgesetzten Telephonlinie zwischen Ankara und Edirne (Angora-Adrianopel) sind erfolgreich verlaufen. Mit der Weiterführung der Linie bis Sofia, das mit dem Kontinent direkten Verkehr besitzt, würde Ankara mit dem europäischen Telephonnetz verbunden sein, so dass es dann möglich wäre, von Ankara aus alle Städte Europas anzurufen. Man erwartet gegenwärtig die Beendigung der Ausbesserungsarbeiten der zwischen Edirne und Sofia gelegenen Strecke auf bulgarischem Gebiete.

(*Türkische Post, Stambul.*)

* * *

Amélioration des relations téléphoniques avec la Lettonie et l'Estonie.

Les deux voies passant, l'une par la côte de la Baltique, l'autre à travers le territoire lithuanien, ont été pourvues chacune de trois circuits à haute fréquence (ondes portantes) avec amplificateurs requis à Riga, Liepaja, Kaunas et Koenigsberg. La question des taxes ayant été réglée, il sera dorénavant fait indifféremment usage des deux voies. Les bureaux de transit intéressés dirigeront la correspondance sur l'une ou l'autre voie suivant les conditions et les circonstances: état des lignes, charges des circuits, etc.

La Suisse bénéficiera indirectement de cette amélioration.

Fbg.

* * *

Les noirs n'ont-ils pas, à leur tour, civilisé les blancs?

J'ai eu le grand plaisir de converser au calme avec un important personnage, couleur d'ébène, qui meuble de sa haute stature un des pavillons africains de l'Exposition. Sa tribu fut, il y a un demi-siècle, renommée pour son cannibalisme accentué. Il n'en reste rien et ce personnage, haut situé dans son pays, a des allures de gentleman et des façons civilisées au point qu'on le laisse sortir dans Paris et qu'on lui conseille même de visiter cette ville dans ses subtils détails.

Nous nous sommes trouvés devant un porto, car on a beau être „pahouin“ et petit-fils de mangeur de viande humaine, on est amateur de porto.

Ce gentleman foncé, qui parle français mieux que moi, tout en traînant un peu sur les syllabes comme si les o et les a étaient nantis d'acents circonflexes, m'a dit tout à coup, après avoir un peu mordillé son pouce, — ce qui est signe chez lui, non pas d'atavisme anthropophagique, mais de réflexion profonde:

— Vous êtes étonnantes vous autres hommes au visage pâle, à vous demander dans les journaux — je viens d'en lire trois qui en parlaient — quelle longue suite de bienfaits les indigènes des différentes colonies vont retirer de ce contact que l'Exposition Coloniale établit entre eux et la race blanche. Toutes les inventions dont nous sommes entourés ici vont sans doute bouleverser nos cerveaux, faire de nous des êtres nouveaux, qui, en rentrant parmi les semblables, vont bousculer les tra-

ditions existantes, installer un confort insoupçonné et des distractions supérieures, comme le phonographe, en même temps je m'empresse de le dire, que l'habitude de cocktails.

— Vous ne vous êtes jamais demandé, par contre, ce que vous, qui n'avez pas la peau noire, et dont la race se nourrit, depuis cinq mille ans, de bœuf et de veau plutôt que d'autre chose — si vous n'aviez pas, à votre tour, reçu de nous, les hommes de couleur, des bienfaits aussi dans ce domaine scientifique dont vous êtes si fiers et dont on rebat les oreilles à nos négrillons, dans vos écoles.“

L'important pahouin découvrit une large dentition blanche:

„Laissez-moi rire, ajouta-t-il, devant votre téléphone. Il y a longtemps que nous autres avons fait mieux et plus simple, et moins coûteux. Cela s'appelle le „N Kou“. Les tribus Fangs du Cameroun sont les plus anciennes à s'en servir et elles ont su le perfectionner.

Ce N Kou est constitué par un tambour de bois taillé à même un tronc d'arbre, dont la longueur varie de 1 m. à 1 m. 50, le diamètre de 0,60 à 0,80. L'intérieur de cette caisse de résonance a été creusé à l'aide du feu. Une ouverture étroite et allongée de trois à quatre centimètres environ, court le long de la paroi supérieure. Deux baguettes complètent l'installation.

En frappant alternativement avec les baguettes les deux lèvres de l'ouverture, on peut produire deux sons différents: un son aigu ou haut, un son grave ou bas. Il n'en faut pas davantage au Fangs, dont le sens de l'ouïe, comme chez tous les noirs, est très développé et dont le vocabulaire ne renferme pas deux mots ayant la même sonorité, pour dire tout ce qu'ils veulent dire. Chaque village possède son „N Kou“, installé généralement soit sur une éminence, soit dans la case commune.

Pour établir la communication entre deux abonnés — c'est-à-dire entre deux indigènes — de villages différents, on se sert d'un „Endam“, autrement dit d'un „indicatif d'appel“.

Mais les „Fangs“, bien que vaguement cannibales, sont un peuple de poètes. Pour composer un „Endam“, ils n'ont pas eu recours à des noms de quartiers suivis de chiffres rébarbatifs. Ils ont préféré puiser dans le fond de sagesse que les ancêtres leur ont légué et leur annuaire téléphonique — qu'ils négligent d'ailleurs de faire imprimer — constitue un véritable recueil de maximes, sentences, réflexions philosophiques dont chacune sert d'indicatif d'appel pour un indigène. En voici des échantillons:

— Soigne la terre où tu seras enterré.

— Ah! si j'étais riche comme l'eau!

— Méfie-toi du caïman qui n'a qu'un œil ouvert!

Et, après avoir lampé le fond de son verre de porto, l'important pahouin se toucha le front en signe de grave évocation.

„Quand la grande guerre fut déclarée, nous avons connu la nouvelle par la voix des N'Kou de nos tribus, et les vieillards ont hoché la tête, comme si la malédiction venait de s'abattre sur nous.

„Au Cameroun aussi, chez les Fangs, où les N'Kou fonctionnent si bien, on a été informé plus vite encore. Et le Cameroun, dans ce temps-là, était aux guerriers blancs d'Allemagne...“

Henry de Forge.
("L'Impartial".)

* * *

Correspondance télégraphique.

La correspondance télégraphique entre Francfort-sur-le-Main et Munich d'une part et Rome d'autre part a été ouverte au public le premier septembre dernier.

Fbg.

Fachliteratur — Littérature professionnelle.

La T. S. F. en Suisse, le manuel de l'auditeur, édité avec le concours de la direction générale des télégraphes suisses. — Editions Ott, Thoune.

La maison Ott à Thoune vient d'éditer une intéressante brochure intitulée „La T. S. F. en Suisse“. Ce petit ouvrage de 62 pages, illustré de nombreux dessins et photographies, s'adresse à toutes les personnes susceptibles de s'intéresser quelque peu à la t. s. f. Conseiller fidèle de l'amateur comme de celui qui veut le devenir, il montre le rapide développement de la radio suisse au cours de ces dernières années et les avantages qu'elle procure à toutes les classes de la population.

En prenant des exemples bien choisis et en reproduisant des dessins très expressifs, l'auteur s'efforce d'initier le profane aux mystères de la t. s. f. Il lui fait voir comment s'effectue

une émission radiophonique et quelles sont les installations indispensables, puis passe en revue les différents types d'appareils en commençant par le poste à galène pour aboutir au poste moderne à haut rendement, alimenté par le réseau d'éclairage. Il parle ensuite de la construction des antennes, de leur protection et de la façon la plus rationnelle de les établir, donne de précieux renseignements sur les sources de courant et rappelle les principales dispositions légales que tout auditeur devrait connaître. Très bien présenté et complété par une liste des principales stations européennes, cet ouvrage est le vrai aide-mémoire de l'auditeur qui s'occupe activement de la t. s. f. Il se vend au prix de 50 ct. l'exemplaire aux guichets postaux et télégraphiques, ainsi que chez l'éditeur.

C. G.

* * *